



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize et le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT, Marianne ARRIGO, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS, Liliane MOUGIN.

Etaient absents excusés avec procuration :

Serge CUCULIERE ayant donné procuration à Jésus VALTIERRA
 Jeanne TABARIES ayant donné procuration à Ghislain NATTA
 Isabelle BAINÉE ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
 Damien MAURRAS ayant donné procuration à Terry ADGE
 Paula SERRANO ayant donné procuration à Yolande PUGLISI

Absents excusés : Nathalie CHAUVET, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Christian BEIGBEDER

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame REBOUL à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des observations sur le Procès-Verbal précédent ? qui est Pour ? bien merci à l'unanimité.

L'ordre du jour :

- 1°) FONCIER – Acquisition – Partie de la parcelle BI 107
- 2°) FINANCES – Budget Principal – Décision modificative n° 1
- 3°) FINANCES – Taxe d'aménagement – Convention de reversement avec la CCNBT
- 4°) RESSOURCES HUMAINES – Médecine préventive – Nouvelle convention d'adhésion
- 5°) VŒU – Implantation d'un lycée à Poussan. Est-ce qu'il y a des objections à ce que l'on rajoute cette délibération. Qui est pour ? Bien nous la rajouterons donc en dernier point.

Les décisions du Maire : il n'y en a qu'une. Cela concerne une affaire entre la commune de Poussan et Messieurs ESPINAS, DURAND et FAKKAS. Ce sont ces 3 jeunes qui s'étaient introduits dans l'école il y a quelques mois. Nous vous demandons de mandater l'avocat pour défendre la commune auprès du Tribunal de Police de Sète.

RAPPORT N°1 : FONCIER – Acquisition – partie de la parcelle BI 107

Le projet d'aménagement d'élargissement de la rue des amandiers et des acquisitions foncières Amandiers et des acquisitions foncières nécessaires pour finaliser l'opération :

Le propriétaire de la parcelle BI 107 est d'accord pour une cession amiable d'une partie de ce terrain sis Rue des Amandiers (plan ci-joint).

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'acquisition amiable de ce terrain pour la somme de 17 040 € net vendeur, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la collectivité.

Vous avez le plan derrière, c'est une parcelle qui fait 213 m2 dont vous avez l'évaluation des Domaines, vous pouvez être surpris par le fait que le montant de la délibération soit moins important que l'évaluation malgré les 10%. Sachant que nous ne sommes pas tenus de respecter à partir d'une certaine somme l'estimation mais on a proposé beaucoup moins pour l'achat de ce terrain car ensuite il va y avoir un devis de 15 ou 20 000 euros pour reconstruire le mur. Je ne sais pas si vous savez comment cela se passe sur ces terrains, ils avaient été alignés il y a 30 ans, comme l'alignement n'avait pas été légalisé et bien on est obligé de payer, ce qui n'aurait pas été le cas si cela avait été fait à l'époque. Cela se produit de plus en plus souvent quand on veut légaliser certaines choses et quand les constructions se font au bout de cette rue. Est-ce que vous avez des questions ? enfin pour terminer l'explication, quand on a du terrain à bâtir de cette grandeur tout ce qui est vis-à-vis de la maison a un prix beaucoup moins important et tout ce qui est sur le reste de la parcelle, c'est-à-dire le mur avec la parcelle qui est nu, c'est considéré comme constructible et donc on est à plus de 200 € le m2. Ils ont fait une quote part pour arriver à ces 22 000 euros. Après discussion nous nous sommes entendus sur 80€ le m2, ce qui justifie ces 17 000 euros en rapport avec la construction du mur. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous allons voter, qui est pour ? adopté à l'unanimité, merci.

RAPPORT N° 2 : FINANCES – Taxe d'aménagement – Convention de reversement avec la CCBNT.

Ghislain NATTA, rapporteur : L'exécution budgétaire du fonctionnement des services par rapport au budget principal voté le 4 avril 2016 nécessite de faire des modifications d'ordre technique et de prendre en compte de nouvelles situations tant en dépenses qu'en recettes afin de rester dans la cohérence budgétaire.

Les opérations sont inscrites dans la colonne "propositions nouvelles" du document.

Cette décision modificative consiste donc à régulariser des écritures, à constater de nouvelles recettes et à les affecter en dépenses. Si on prend le document qui est joint à la délibération les opérations à partir de la page 9, sont inscrites dans des propositions nouvelles.

1- Régulariser des écritures suite à un contrôle du comptable public pour ajuster des opérations d'investissement et constater les amortissements qui y correspondent. Au titre de l'amortissement des immobilisations une dépense est inscrite en fonctionnement pour 27 354,54 € (page 9, chap. 042) et une recette en investissement pour 27 354,54 € (page 15, chap. 041)

D'autres opérations d'études ayant données lieu à réalisation de travaux doivent être intégrées dans les chapitres budgétaires correspondants. D'un montant de 30 732,42 €, elles sont inscrites en dépenses d'investissement (page 13, chap. 041) et en recettes d'investissement (page 15, chap. 041).

Voilà les régularisations des écritures pour ordre.

Au niveau de la constatation de nouvelles recettes, elles concernent d'abord les dotations de l'Etat, (page 11) la contraction des chapitres 7 411 à 74 127 engendrent une diminution de 10 628 € et une autre diminution qui est en investissement à la page 15 au chap. 010, une diminution du fonds de compensation de la TVA pour 4 867 €. Voilà pour les dotations, ensuite on constate de nouvelles recettes, essentiellement provenant de la redevance d'occupation du domaine public pour un montant de 130 904€ (page 11, chap. 70) à laquelle s'ajoute une majoration de 37 178€ (page 11, chap. 010) du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), une subvention de la CAF de 5 553 € (page 15, chap. 13) au titre de l'aménagement de locaux de l'A.L.S.H. et le produit de la vente d'un engin de chantier pour 3 000€ (page 15, chap. 024).

Le bilan de ces modifications apporte ainsi une marge de manœuvre supplémentaire en section de fonctionnement de l'ordre de 150 000 € dont 108 099,46 € (Page 9, chap. 023) seront transférés en section d'investissement pour les équipements municipaux Le solde de 22 000€ est inscrit en fonctionnement, en dépense imprévues (page 9, chap. 022). En investissement, sont modifiées (page 13) les opérations 9002

(stade complexe sportif : 16 140€) 9004 (bâtiments : 40 000€), 9007 (achat de matériel : 8 000€), 9010 (voiries : 65 000€) et 10 000€ sont affectés aux études liées au PLU (chap. 10).

Je vous propose d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget Principal 2016 de la commune pour l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire : Pas de questions ? nous allons voter, qui est pour ?

Jacques LLORCA : on va s'abstenir par rapport au budget principal que nous n'avons pas apprécié et voté. Par contre sur l'exécutoire que vous êtes entrain de décrire, on ne peut qu'objectivement être d'accords. Mais par rapport au BP puisque c'est une DM on s'abstient.

Monsieur le Maire : donc 3 abstentions. Donc on va revoter, qui est pour ? qui s'abstient ? donc 3 abstentions.

RAPPORT N° 3 : FINANCES – Taxe d'aménagement – Convention de reversement avec la CCNBT.

Ghislain NATTA, rapporteur : la convention de reversement pour la participation aux assainissements collectifs entre la Commune et la CCNBT. La spécificité de l'encaissement de la participation au financement de l'assainissement collectif (P. F. A. C.) et notamment sur les communes qui ont instauré une taxe d'aménagement supérieure à 5 % ou qui mis en place d'autres outils tels que PVR ou PUP doit pouvoir garantir à chaque collectivité sa spécificité quant au recouvrement des recettes liées aux aménagements considérés. Pour cela les collectivités par convention définissent ensemble la répartition des recettes par rapport aux charges supportées. On peut parcourir la convention pour voir les principales dispositions. Au niveau du préambule cette participation suit l'ancien dispositif de raccordement à l'égout. Par délibération en date du 28 juin 2012, la CCNBT qui exerce seule la compétence de collecte et traitement des eaux usées a instauré la PFAC sur l'ensemble de son territoire. La commune de Poussan qui a la compétence seule au niveau du document d'urbanisme a instauré dans certains secteurs un taux de taxe d'aménagement supérieur à 5%. Il en découle que la participation pour l'assainissement collectif ne peut se cumuler avec la TA majorée dès lors que le secteur est majoré pour des motifs liés au réseau d'assainissement. Compte tenu de cela, la présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques de reversement à la CCNBT de la part de la taxe d'aménagement majorée perçue par la commune, correspondant à la PFAC.

L'article 1^{er} c'est le cas de reversement ou la taxe d'aménagement majorée était instaurée dans le secteur ou est instaurée une taxe d'aménagement motivée par la création du réseau assainissement, les sommes encaissées par la commune au titre de la taxe d'aménagement majorée seront reversées pour partie à la CCNBT, selon les modalités de calcul et d'éligibilité prévues à l'article 3. Dans le cas où la taxe d'aménagement est égale ou inférieure à 5%, cette disposition ne s'applique pas.

Dans l'article 3, les modalités de recouvrement concernent plus les propriétaires que la commune. Par convention, le redevable sera la commune pour les cas cités par l'article 1 lorsque le taux d'aménagement est majoré ou lorsqu'il y a une convention de PVR ou de PUP. Le montant de la PFAC sera calculé conformément aux délibérations de la CCNBT concernant celles-ci. Je vous propose d'approuver la convention qui permet de reverser partiellement à la CCNBT les montants correspondants à la participation à l'assainissement collectif supporté par la structure communautaire pour des opérations déjà réalisées et pour lesquelles les titres de recettes correspondants ont été pris en charge par la Trésorerie. Ces sommes sont inscrites au Budget Primitif 2016.

Monsieur le Maire : des questions ?

Pierre CAZENOVE : oui pour mieux comprendre parce que c'est un peu compliqué. Dans le PLU on a instauré dans certains secteurs un taux de taxe d'aménagement supérieur à 5%, pourquoi ?

Monsieur le Maire : Parce qu'il semblait que quand on a des aménagements qui sont plus importants sur certains secteurs que d'autres qui avaient été déterminés. Je n'ai pas travaillé dessus mais effectivement on est 3 communes à avoir délibéré dans ce sens (Mèze, Poussan et Villeveyrac) et il est vrai que l'on ne s'était pas rendu compte qu'il fallait reverser une partie de ces 7%. C'était plus intéressant dans la mesure où il n'y avait plus d'équipements à fournir sur ces secteurs qui paraissaient dépourvus en réseaux. On va revenir très prochainement sur les 5% pour tous, c'est un peu idiot d'appliquer une chose qui aura l'effet contraire sur ce qui

était prévu. On va faire participer un peu plus les acheteurs à la mise en place de certains équipements et finalement cela se retourne contre nous parce que notre collègue qui est adjoint aux finances sur la CCNBT s'est rendu compte que ce n'était pas normal que l'on encaisse les 7% et qu'on ne reverse pas les 2%. Par contre il est vrai que si l'on a un PVR ou un PUP, nous ne sommes pas dans le même contexte. En général si on fait un PUP ou un PVR, ce sont les lotisseurs ou les particuliers, il suffit que cela couvre les taxes, on les encaisse directement et la CCNBT ne les encaisse pas mais cela marche jusqu'à 5% et après si on dépasse et si on est sur les 7% il faut reverser ces 2% à la CCNBT. C'est un peu l'usine à gaz mais on y reviendra très prochainement, là c'est pour régulariser ce qu'on leur doit et pour pouvoir leur payer ce qu'on leur doit ce qui n'est pas énormissime.

Ghislain NATTA : c'est pour cela que l'on a redélibéré concernant le PUP de la Mouline en enlevant les assainissements de la convention. Mais si on laissait l'assainissement on tombait sous ces dispositions. C'est pour régulariser une situation existante et pour laquelle les titres de recettes ont été constatées par la Trésorerie, pour apurer, compte tenu des dispositions et des regroupements au 1^{er} janvier, les comptes, les dépenses et recettes des collectivités.

Danièle NESPOULOUS : vous dites que cela représente une somme minime, on pourrait avoir une idée de cette somme.

Ghislain NATTA : environ 16 000 euros.

Monsieur le Maire : par rapport à l'enveloppe globale. Tout est relatif. Pas d'autres questions ? Nous allons voter.

Qui est pour ? adopté à l'unanimité, merci.

RAPPORT N° 4 : RESSOURCES HUMAINES – Médecine Préventive – Nouvelle convention d'adhésion.

Danièle BOURDEAUX, rapporteur : Le conseil d'administration du Centre de Gestion vient d'approuver une nouvelle convention relative à la mise à disposition de son pôle médecine préventive auprès des collectivités locales. Cette convention concerne la surveillance médicale des agents. Lors d'un recrutement les nouveaux agents sont obligatoirement soumis à un examen médical au moment de l'embauche afin de constituer leurs dossiers qui sont ensuite complétés après chaque visite. Les agents bénéficient d'un examen médical périodique obligatoire au minimum tous les deux ans. En ce qui concerne le suivi médical des agents, la nouvelle convention du CDG34 ne modifie en rien la précédente. Par contre le changement se situe dans la facturation. A partir du 1^{er} janvier 2017, la facturation se fera au trimestre au lieu d'une facturation annuelle. Il n'y aura plus de cotisations forfaitaires, jusqu'à ce jour la cotisation était basée sur la masse salariale pour un pourcentage de 0.35. La facturation se fera dorénavant à l'acte selon le tarif inscrit dans la convention que vous avez eu avec le dossier, soit pour une visite médicale d'une durée de 20 mn, soit 65 euros. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans et prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire : des questions ? L'explication est qu'ils trouvent de moins en moins de docteurs pour professer, on le voit ailleurs, mais même là ils ont des difficultés à trouver des médecins d'où ce changement de cap.

Danièle NESPOULOUS : dans l'estimation, ce sera l'occasion de le rappeler, le personnel est estimé à mais ce n'est pas complété, dont devant bénéficier d'une surveillance médicale particulière. Est-ce que l'on peut avoir une idée du nombre.

Danièle BOURDEAUX : ce sont tous les agents. Les agents de la municipalité doivent avoir une surveillance tous les 2 ans minimum. Donc ce sont tous les agents de la municipalité et ensuite si nous avons des cas particuliers, il y aurait une surveillance plus particulière aussi mais pour le moment on va simplement mettre le nombre d'agents de la municipalité, c'est-à-dire 82

Monsieur le Maire : Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité merci.

Alors maintenant la note qui a été rajouté.

Ce que je vous propose pour plus de clarté et surtout pour la secrétaire qui tape les PV, je vais vous lire la note de synthèse et Monsieur LLORCA vous développera assez brièvement, pourquoi à ce moment-là il y a eu un peu d'urgence pour présenter ce dossier. Après vous avez le dossier complet, on pourra en discuter hors conseil municipal, il n'y a pas de souci, il n'y a rien à cacher, c'est un dossier technique pour présenter le dossier à la Région, tout simplement.

Un lycée à Poussan : une opportunité stratégique

« La seule richesse qui vaille est celle de l'homme » Jean Bodin

« J'ai souhaité que le schéma régional sur l'économie épouse celui de l'enseignement et de la formation... nous devons offrir une formation de proximité et de qualité pour les lycéens et les apprentis. La proximité c'est permettre aux jeunes de rester près de leurs familles... ce sont eux qui feront la région demain. Moi, je veux qu'ils vivent et travaillent ici... »

Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie

Interview dans le journal de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée n°3 Septembre octobre 2016

Prenant en compte la volonté de développement du territoire exprimée par la Présidente de Région et l'annonce officielle de la création de deux lycées dans l'Hérault d'ici 2022, l'un décidé à Gignac, l'autre en étude à l'Ouest de Montpellier (pour lequel 4 communes auraient proposé leur candidature), la commune de Poussan présente sa propre candidature aux motifs suivants :

- L'évolution démographique accélérée autour du Bassin de Thau
- L'évolution et le développement économique en cours et à venir du même bassin autour du port et de la ville de Sète en interactivité et synergie avec la Métropole de Montpellier

La fusion immédiate, en 2017, de la CCNBT et de la CABT s'avère être un accélérateur et un facilitateur de cette évolution en même temps qu'elle exige de nouveaux services : l'offre de formation de Sète étant saturée et de nouveaux besoins spécifiques se faisant jour, **la création d'un lycée expérimental et adapté aux réalités du territoire est une nécessité.**

Argumentaire

A l'ouest de Montpellier, la création du lycée s'avère être un facteur d'équilibrage humain, fonctionnel et financier concrétisant la situation stratégique de Poussan barycentre entre Montpellier/Sète/Béziers et la disponibilité de ses espaces. C'est aussi une réponse à l'aménagement économique nécessaire de « la Plaine » et à la décision prise par le SCOT d'implanter à Ste Catherine 3000 habitants nouveaux à Poussan.

1. Les données démographiques (cf. étude jointe)

- a. Le bassin recrutement des élèves depuis Fabrègues jusqu'à Montagnac et de St Pargoire à Frontignan n'empiète aucunement sur l'offre de formation en lycée à Montpellier/Sète/Pézenas/Clermont l'Hérault
- b. L'unité de déplacement des élèves dans le secteur défini est un facteur de cohérence du territoire couvert par une durée de transport maximale d'une heure. (Compétence de la nouvelle Agglo)

2. Les données économiques :

- a. **Une base "industrielle" à la Plaine : une nécessité pour le développement économique du Bassin de Thau au cœur de la Région.**

→ Au moment où par son attractivité multi facettes la **Métropole de Montpellier** attire une population nouvelle et amorce le retour vers la création d'emplois, **il serait absurde de ne pas valoriser la situation stratégique de Poussan et la disponibilité de ses espaces.** A l'évidence aussi il serait aberrant de ne pas mettre ce potentiel géographique en interactivité avec le nécessaire **développement du port de Sète.**

→ **Depuis 15 ans la vision globale est la même mais les choix municipaux se sont affinés.** Sur un espace de 30 à 40ha à la Plaine: il faut mixer

- **le rôle d'une base logistique d'arrière-port de Sète combiné avec la sortie de l'Autoroute, voire la gare TGV (à situer sur le territoire limitrophe de Loupian ?) à spécialiser dans les produits propres et non polluants incluant**

les composants du numérique, de l'informatique, de l'électronique, soit aussi dans le registre exportation/importation de la machine-outil, des équipements spécifiques de l'automobile(1), des systèmes dédiés aux nouvelles énergies. Cette approche qualitative peut se connecter avec les programmes des entreprises locales à vocation mondiale comme **Dell** à Montpellier, **Pera** (leader mondial des équipements de citernes pour le transport du vin) et **Altrad** (2) (holding mondial) de Florensac, **Hexis** de Frontignan, **Stiram** de Montblanc.... **SIIF Energie France** et son réseau à Aumelas (éoliennes). **Simultanément cette zone doit accueillir des industries sous forme de laboratoire, de centre de recherche appliquée, de pépinière d'entreprises, d'unité de production dans les industries du futur immédiat.**

- à partir du terreau culturel et artistique exceptionnel du Bassin de Thau (Sète et Combas...) dont participe significativement **Poussan même** (Di Rosa, Sergio, Cervera, Boniface, Jésionka,...) et du foisonnement créatif de **Montpellier** (jeux vidéo, dessins animés, à partir du numérique), **la Plaine pourrait accueillir une industrie culturelle productrice de biens et d'équipement** dans le livre imprimé et digital, la musique, le cinéma, dessins animés, la télévision, la radio, les jeux vidéo, internet, les logiciels, publicité, design, architecture...
- de même à partir des besoins en biologie de l'étang de Thau tant en aquaculture qu'en agriculture-viticulture que dans le domaine de la santé (la silver-économie : économie du vieillissement), et de la gestion de l'eau - celle usée et celle propre à la consommation humaine et à l'agriculture - **est nécessaire le développement de la biotechnologie**. La Plaine peut être le laboratoire expérimental de recherche appliquée ou de production prolongeant et développant les **centres mondialement connus de Montpellier tels que l'Institut de génétique moléculaire du CNRS , l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Ecole Nationale de Chimie, Euromed, l'Institut Européen des membranes, l'Université des Sciences...**

b. La complémentarité entre une industrie ciblée et un environnement favorable porteur de champs expérimentaux d'application, une chance à concrétiser.

→ **Trois impératifs partenariaux pour enrichir l'offre de formation du Lycée :**

- **L'aménagement paysager des Condamines**, 55ha maintenant l'existence des jardins partagés, avec des espaces naturels et la réhabilitation sur la Plaine d'une zone verte (zone tampon prévue au SCOT) pour garantir la qualité de l'eau de la Vène et de la source d'Issanka qui alimente Sète et la lagune.
- **les mesures d'accompagnement avec les communes de Sète, Balaruc, Gigan et Poussan et la nouvelle communauté fusionnant CABT et CCNBT** pour réaménager et revaloriser le **parc d'Issanka** (vocation à tourisme naturel) - avec les mêmes communes et aussi le SMBT (qui va perdurer) et la SNCF porteuse de la ligne TGV, pour **reconquérir, en le végétalisant, le lagunage obsolète de Poussan, en accompagnant la conservation naturelle de la crique de l'Angle** (liaison à réaliser avec le jardin Méditerranéen de Balaruc-les-Bains). **Ces mesures seraient compensatoires des nuisances inéluctables liées à l'implantation du TGV**, tranchée - 2 viaducs (plus de 2 km cumulés).
- **Une agriculture biologique** (horticulture, production de fleurs, viticulture d'exception) concentrée sur 30ha des meilleurs terroirs et menée par **des agriculteurs techniquement innovants et adeptes du circuit court des marchés, et accompagnés** puisqu'il s'agit de reconquérir des terrains pour l'essentiel en friches.

3. Un lycée expérimental : nécessaire facteur d'équilibrage humain, fonctionnel et financier.

Ce Lycée pourrait être le catalyseur des forces vives du Bassin de Thau et de la Métropole de Montpellier.

1. **En bénéficiant d'un statut expérimental au plan national** par le rapprochement sur le même site d'un Lycée général, d'un Lycée technologique, d'un Lycée des métiers (LP) et d'un CFA
2. **En mettant en adéquation les industries de la Plaine, du Bassin de Thau, de la Métropole de Montpellier sur :**

- la préparation aux **métiers de l'eau et de la santé** (captage, distribution, traitement, thermalisme, santé des eaux de consommation et traitement des eaux usées)
 - la préparation aux **métiers du tourisme** (cf. les thermes de Balaruc, le port de Sète, l'étang et l'arrière-pays).
 - la préparation aux **métiers de la logistique** (cf. le port, la gare TGV, la base logistique et industrielle de la Plaine)
 - et celle des **métiers de l'industrie culturelle...** (cf. supra complémentarité Montpellier/Poussan/La Plaine)
3. en **devenant un facteur de développement humain** : outre la réponse adaptée aux besoins qualitatifs de l'emploi sur le bassin de Thau et dans la perspective du développement de la Plaine **ce lycée serait aussi un facteur d'équilibre et d'accélération dans la réalisation à venir de la ZAC Ste Catherine et de l'économie de Poussan** : apport d'emplois stables de fonctionnaires au pouvoir d'achat significatif (salaires) dynamisation sociale (sport-culture) mixité sociale et apport de jeunes. Attractivité vers la ZAC elle-même d'habitants sensibles à l'offre de formation et aux perspectives d'emplois concrétisant cette offre de formation.

➔ Pour la Région, la réalisation du lycée et son implantation à la Plaine serait le moyen de concilier préoccupations économiques et écologiques dans l'aménagement de ce secteur et de valoriser partie des terrains **déjà acquis** par sa propre agence foncière.

« La Région doit jouer son rôle de locomotive en veillant à ce que tout le monde avance. Il n'y aura pas de citoyens et de territoires de seconde zone.....mon credo peu importe qui a eu l'idée pourvu qu'elle soit bonne ! » Carole DELGA (op citée)

Ainsi, la Région, l'Education Nationale et les élus locaux ont l'opportunité de créer un Lycée polyvalent (incluant l'apprentissage) enraciné dans les réalités du territoire !

Eliane MOUGIN : écoutez, chose rare, qu'entre collègues de différentes positions on soit d'accord, donc je soutiens ce projet, je trouve que c'est très bien documenté et très intéressant, et je souhaite vous laisser un message Monsieur LLORCA, et Monsieur le Maire, que les principes, tous les élus de la Région du Front National vont soutenir ce projet, surtout Monsieur Gilles ARDINA qui est professeur agrégé d'histoire géographie et il me garantit le soutien à ce projet.

Monsieur le Maire : Merci Madame ;

Jacques LLORCA : d'abord je voudrais souligner la genèse de cette histoire si je peux dire. A l'avant dernier conseil municipal, j'avais remis à Monsieur le Maire un dossier exploratoire sur cette idée de projet plus exactement et en même temps signaler que par les moyens qui me sont classiques je dirais, ou un peu moins, nous avons tenté de prendre l'attache de la Présidente de Région pour un échange. Le mois d'Août passant cela s'est concrétisé par finalement un RDV avec un de ses collaborateurs au cabinet que donc j'ai pu rencontrer le 13 septembre, je le répète en ayant pré-informer Monsieur le Maire, de ces démarches. Et au retour immédiat de la Région, donc à chaud, j'ai rencontré le Maire pour lui rendre compte du contenu de l'échange que nous venions d'avoir avec le collaborateur de Madame DELGA et de cet échange il est ressorti des choses importantes. La première c'est qu'autour de la problématique de la Plaine et des débats qui durent depuis des mois autour de la Plaine, il m'a été affirmé qu'un consensus semblait en voie de réalisation entre les élus de la majorité Régionale, conciliant sans doute l'approche économique et l'approché écologique et tout ceci pouvant ressembler à un certain nombre de propositions qui étaient émises par des documents préparatoires. Et deuxièmement qu'un débat sur le lycée pouvait bien entendu avoir lieu et que déjà 4 communes étaient candidates et qu'il appartenait à la mairie de Poussan d'officialiser une candidature en même temps que de l'argumenter. Et c'est donc comme cela qu'en puisant dans le travail que nous avons fait antérieurement, quand je dis antérieurement pour ce qui me concerne au point de vue personnel, c'est 2005 et déjà des idées de lycée

qui aurait pu être professionnelles à l'époque mais comme le lycée Mendès France s'est construit, les explorations que j'avais menées avec le Président de la Chambre de Commerce, MATEU, autour de l'automobile et du camion, plus la réalisation de la plateforme de transport à Béziers, ont éliminé de fait en quelque sorte, l'idée de 2005. Mais là depuis 2014, une exploration a été faite assez sérieuse dans ces domaines, ce qui donne les documents supports qu'aussi bien Monsieur le Maire et l'administration de la mairie a bien voulu vous communiquer in extenso en ayant veillé bien entendu, pour être complètement transparents, en ayant veillé à ce que le document principal, l'argumentaire puisse être, je dirais digérable, acceptable par tout le monde au conseil municipal puisqu'il est connecté, il n'y a pas de droits d'auteurs, en quelque sorte pour être explicite. Il appartient à tous. Et donc aujourd'hui on en est là, à l'émission de ce vœu, et derrière, s'annonce évidemment de mon point de vue, une bataille qu'il va falloir mener pour la gagner, tant au niveau de la Région. Alors ont été très sensibilisé, quand même au passage avant le RDV que j'ai obtenu, le vice-président chargé de l'éducation et des lycées, il se trouve et c'est un hasard qu'il est Ariégeois, mon passé Ariégeois ayant facilité un peu les choses, et aussi une vice-présidente, chargée du développement économique qui a été sensibilisée et aussi une vice-présidente chargée de la formation continue qui a été sensibilisée. Et puis même André LUBRANO qui a été quand même très présent au conseil municipal dans un passé récent, avant les élections. Tout ce monde a été sensibilisé, il suffira de saisir, maintenant, plus officiellement si nous votons évidemment ce vœu et cette candidature à déposer. Et puis derrière il a les hiatus possibles entre les postulants à la future communion entre la CABT et la CCNBT. Il faudrait que tout le monde soit bien d'accord aussi par-dessus autour du Bassin de Thau et puis toutes les communes qui sont ciblées, il y en a 17 pour être la zone de chalutage de ce futur et éventuel Lycée. Et tout cela va exiger une force de persuasion et de démonstration encore plus argumentée que tout ce qui est là, en même temps vous le noterez que toute la démarche est fortement ancrée sur l'intégration de la Plaine, le développement de la Plaine et dans une recherche d'équilibre réel entre l'aménagement du territoire, le constat de la nécessité d'un développement écologique mais aussi agricole et aussi industriel dans les industries d'aujourd'hui sans évacuer les industries propres qui peuvent découler de la gestion de produits Sétois, je dirais comme cela. Mais la bataille va être rude me semble-t-il parce que la concurrence est déjà posée, je n'évacuerai pas la Métropole de Montpellier, bien entendu qui va fortement pousser pour que l'Ouest de Montpellier soit au plus près de Montpellier, puisque nous sommes pas au plus loin, mais quand même pas complètement tangent mais nous pourrions en explorant, parce qu'on a étudié le truc de près au niveau notamment des élèves potentiels, en fait les communes les plus proches qui appartiennent déjà à la Métropole de Montpellier. On pourrait à la limite mais sans être à la limite, en terme de recrutement, je veux dire Cournonterral, Cournonsec, Pignan et Fabrègues, on peut sans passer à la limite parce que quand même il y a un potentiel de 1 500 à 1 700 élèves sur les autres communes qui relèveraient de notre rayon d'action. Et d'autre part on a non pas une cartouche, mais on a un argument que nous pourrions employer, c'est qu'il y a à Montpellier Nord un établissement qui fut baptisé Lycée d'excellence ou de la réussite, qui est aujourd'hui en voie de normalisation, qui a un potentiel de 500 internes, un potentiel de largement 1 000 élèves et qui actuellement accueille 330 élèves. Donc si on veut rentabiliser l'argent public, quelque part là il y a quand même sans doute à remplir les vides. Après je n'en dirai pas plus si ce n'est ouvert à toute discussion et échange pour éclairer, éventuellement, le document que Monsieur le Maire a bien voulu lire.

Monsieur le Maire : Merci, pour info, c'est vrai qu'il est très difficile actuellement d'avoir des rendez-vous avec la Région, c'est exceptionnel parce qu'on n'a pas d'interlocuteur. Et si on a pas un passage obligé et d'autre part il ne veulent pas s'engager par rapport à leur majorité qui est relativement fragile sur certains dossiers. Et donc les élus qui sont quand même les principaux élus notamment le vice-président chargé des Ports et en l'occurrence qui est Monsieur Didier CORDORNIU, que nous devons rencontrer depuis 2 mois. Mais ces personnes dégagent en touche car ils n'ont pas de consignes, tout n'est pas réglé. Dernièrement au comité de Pilotage auquel assistait le Préfet et toutes les instances dirigeantes, André LUBRANO s'était engagé effectivement au nom de la Région et bien la Plaine apparemment le problème est réglé et les acquisitions vont continuer. Cela va se faire, je sais que la Présidente est venue mais elle est venue en catimini et ce n'est pas officiel, et puis j'y ait amené le sous-préfet qui s'occupe du secteur, parce que le Préfet n'était pas forcément d'accord avec cette zone de la Plaine et quand ils ont vu cette zone, le sous-préfet et son adjoint ont dit que c'était une zone où on pouvait faire quelque chose de vraiment sympathique et vu l'occupation qu'il y a actuellement c'est quelque chose qui va dans ce sens. Sachant que le Conseil Départemental est en train de faire des études de sols pour cette deux fois deux voies qui est dans les tablettes, on va avoir prochainement une visite, j'ai rencontré le patron des routes qui m'a dit qu'il m'enverrait ses services pour me présenter l'avant-projet de cette deux fois deux voies. Mais c'est vrai que ça évolue parce que vous voyez les engins au bord de la route, qui font des études de sols. On pense avoir rendez-vous très prochainement avec les élus de la Région, mais c'est quand

même très difficile d'avoir des rendez-vous parce que ça nous promet des choses en terme de vœux pour la future grande Agglo, c'est de dire qu'il était important de faire les choses avant de s'associer et à la Région on se rend compte que d'avoir voulu faire la grande Région avant de faire tout ce qui va avec et bien on a des effets d'annonces qui ne sont pas beaucoup suivi des faits pour l'instant parce que cette mise en place est beaucoup plus difficile que ce qui était prévu. Pour ce projet, nous n'avons pas eu de scrupules à le mettre en conseil municipal, même si parfois ça grogne un peu mais cela fait partie de la démocratie. Il y avait une urgence parce que la décision va se prendre assez rapidement, il fallait se positionner, d'où l'urgence d'avoir ajoutée cette délibération et de profiter de ce conseil municipal pour mettre ce vœu. Pour ne pas être plus long, nous allons voter si cela ne vous déplaît pas. Qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Madame MOUGIN a une communication à nous faire

Liliane MOUGIN : je comprends vos réticences, je comprends que vous avez peur que je fasse un acte de politique générale, pré-électorale donc en fait je vais essayer de résumer ce que j'avais fait comme rapport. Mon intervention concerne en fait l'accueil des migrants, qui est imposé de façon autoritaire par les Préfets en France et qui concernerait pour notre région pas moins de 14 000 migrants qui doivent être accueillis par des communes. Alors les gens s'inquiètent évidemment, cet accueil pour les communes génère un cout financier, social que la plupart de celles-ci déjà soumises à la baisse des dotations de l'Etat, ne peuvent plus supporter, sans augmenter la fiscalité locale. Ça c'est le premier argument. D'autre part, l'installation de tant de migrants situés au cœur des villes, vous en conviendrez, ne peut qu'engendrer des tensions graves. Cela nuit à l'ordre public et asphyxie l'économie locale et menace également l'exercice des libertés individuelles garanties constitutionnellement. Alors une Charte « Commune sans migrants » a été éditée, excusez-moi, par le Front National, pour résister à ces ordres anti démocratiques. Donc en signant cette charte, les communes s'engagent à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des camps sauvages de migrants, à s'opposer à l'installation des divers centres d'accueil et d'orientation et également d'organiser une réunion publique d'information à destination des administrés afin de les renseigner sur l'impact des politiques d'accueil des migrants et les raisons objectives qui motivent une opposition à leur accueil. C'est vrai que pour l'instant tout paraît calme, mais puisque c'est Mr CAZENEUVE qui impose et les Préfets, nous risquons un jour de nous retrouver face à un gros problème. Alors Monsieur le Maire nous avons besoin de connaître votre avis car les administrés s'inquiètent et pas seulement ceux qui sont de mon bord. Nous souhaitons savoir si vous avez eu connaissance de cette Charte. Si vous la proposerez au cas échéant au vote d'un prochain conseil municipal et si vous allez organiser une réunion publique sur ce sujet, merci.

Monsieur le Maire : je vais répondre mais d'autres pourront répondre sans problème. Le problème, si vous voulez, là nous sommes sur une caricature. Effectivement, nous sommes conscients qu'il y a un problème avec ces migrants. Il y a des problèmes bien ponctuels, d'ailleurs, à certains endroits. Sachant que le Préfet ne va pas nous imposer, le Préfet va choisir les communes qui peuvent accueillir et on a vu que pour l'instant les seuls qui ont accueilli et qui avaient la possibilité d'accueillir c'est Sète, ou ça s'est passé sans aucun soucis, même si c'était sur des résidences qui sont plus ou moins privées, il n'y a pas eu de soucis majeurs. Et Poussan n'a pas les moyens de les accueillir, donc on ne va pas nous imposer d'accueillir des migrants. Les migrants sont là, pour diverses raisons, il faut faire avec malheureusement pour nous, pour eux, pour tout le monde. J'entends ce que vous avez dit, je vous ai laissé vous exprimer, finalement vous m'avez presque tout casé sur ce que vous aviez prévu. Au-delà de cela, la France est un pays d'accueil, on n'a pas accueilli beaucoup de migrants, je pense que vous avez un 0 de trop sur vos 14 000 sur le secteur, il me semble.

Liliane MOUGIN : non, entre 12 800 et 14 000 migrants sur la grande région, j'entends.

Monsieur le Maire : Peut-être, tout est à relativiser par Département, donc c'est vrai que sur l'Hérault on est à peu près sur ces chiffres-là. C'est vrai que tout le monde s'affole, il y a deux positions, ceux qui en veulent et ceux qui n'en veulent pas. Mais vous avez vu et je le vois dans la presse, et le Préfet à qui on demande comment cela va se passer. Ils ne le savent pas trop eux non plus, mais si vous n'avez pas de quoi les accueillir, ils ne vont pas vous mettre des gens pour monter des camps de fortune comme à Calais. Justement ils sont en train de démanteler tout cela et cela n'existera plus. Ça ne peut pas exister. Votre parti politique est dans son rôle de proposition. En ce qui nous concerne ce n'est pas dans ce sens que nous voulons aller, d'une part. il y a des choses que l'on peut assumer, on assume pas tout. Déjà je pense que la population assume beaucoup de choses, pour l'instant on ne nous demande rien. Je ne dis pas que l'on ne nous demandera pas, mais je trouve

et c'est à titre personnel, tout le monde va s'exprimer, que ce n'est pas quelque chose qui m'incitera à voter, pour les raisons que j'évoque, les migrants sont des êtres humains, et à moment, ils n'ont pas demandé à être là, même si certains peut-être y sont venus de leur plein gré, pour diverses raisons, on ne va pas épiloguer sur cela, mais en grosse majorité, ils n'ont pas demandé à venir. La France est le pays qui en a accueilli un minimum donc à titre personnel, au travers de mes convictions, ce n'est pas un point que je mettrais au vote.

Pierre CAZENOVE : oui, merci 14 000 migrants, cela me paraît effectivement gros, j'avais moi aussi prévu de vous poser la question, d'aborder le sujet des réfugiés à Poussan, je n'ai pas eu l'opportunité de noter ce qui était paru dans la presse, sur la Région Languedoc Roussillon, on était je crois de l'ordre de 500 et cela se chiffrait en centaines sur le département. Je pense qu'il ne faut pas vouloir faire peur aux gens, en gonflant les chiffres et en ne donnant pas les chiffres exacts. Alors, ce qu'on voulait vous proposer c'est accueillir une famille sur Poussan, cela pourrait être tout à fait possible. Nous avons acheté des maisons, il n'y a pas longtemps, qui sont pour certaines, on va dire tout à fait convenables. Je pense que lorsqu'on est d'accord pour supprimer la jungle de Calais, ces gens, quand on détruit leur campement, il faut bien qu'ils aillent quelque part. donc la commune de Poussan, la communauté de Poussan j'ai plutôt envie de dire, j'entends surtout les gens de Poussan, on serait bien placé et bien à même d'accueillir ces familles, des associations pourraient prendre en charge des cours de français, on pourrait intégrer ces gens, en tout cas leur permettre de patienter, de trouver une solution. Alors vous avez répondu en partie à une question que j'allais vous poser, est ce que la Préfecture a sollicité Poussan, donc apparemment non. Effectivement ils vont cibler des villes plus à même de recevoir ces réfugiés et je trouve que ce serait bien que Poussan postule pour l'accueil d'une famille.

Yolande PUGLISI : je vais prendre la parole en tant que première adjointe avec la délégation du social. J'entends tout cela, régulièrement on m'interpelle sur le devenir des migrants, on a travaillé avec Mr LLORCA sur la possibilité ou pas, je veux remettre les choses dans leur contexte. Sur Poussan nous n'avons pas de logements officiels pour recevoir une famille. Vous parlez de logements que nous avons acheté et je vous rappelle que ces logements ne sont pas voués à être loués, ni donnés à titre gratuit, pour une bonne œuvre. Ces logements vont être détruits pour un futur parking. Il me semble bien que la délibération était prise dans ce cadre-là, donc nous ne pouvons pas loger des personnes. Il faut faire la part des choses entre la bonne volonté de tout monde, je l'entends, je suis moi-même douée de bonne volonté et la professionnalisation du social, entre recevoir une famille et lui assurer un avenir, il y a un gouffre. Alors on ne peut pas se permettre de recevoir une famille, je vous invite vous à recevoir une famille chez vous, et de fédérer autour de vous un mouvement. Mais au titre de la commune c'est lourd d'engagement, parce qu'entre recevoir une famille pendant X mois, lui donner des soins, c'est facile ; lui donner à manger, c'est facile ; l'alphabétisation, c'est facile. Nous n'avons pas sur le territoire parce que la dernière délibération que nous venons de passer, le montre bien, nous n'avons pas sur le territoire de notre commune d'action de formation, un pouvoir d'emploi, sinon nos jeunes n'auraient pas les difficultés qu'ils rencontrent pour trouver un emploi sur notre territoire. Nous n'avons pas aussi, quand on sait que la première charge sur les gamins qui suivent des formations dans le cadre de la MLI sur notre territoire, la première charge c'est le transport, donc les centres de formation sont à l'extérieur. Ce que j'avais convenu avec les différentes personnes qui étaient venues me voir, on peut fédérer les bonnes volontés et diriger ces bonnes volontés vers les centres qui seront reconnus par la Préfecture. Oui on a des âmes vives, pourquoi ne pas les mettre aussi à disposition au service d'autres personnes qui ont besoin. Vous savez on parle de mutualisation, on peut mutualiser aussi notre potentiel pour aider les autres. Monter un drapeau et dire on reçoit une famille. Pour recevoir une famille et ne pas lui donner un avenir, je ne vois pas à quoi ça sert. C'est peut-être bête mais voilà.

Liliane MOUGIN : ce n'est pas une caricature, vous savez très bien qu'il ne s'agit pas de familles. La plupart des gens qui viennent sont des hommes seuls, d'ailleurs le coordinateur en charge des migrants, Monsieur Kléber AROUL nommé par CAZENEUVE a déclaré que c'était une population essentiellement masculine et cela les a obligés à revoir leur plan de logements sociaux qui étaient prévus pour les familles. Donc les gens qui viennent sont en majorité des hommes seuls. Il ne s'agit pas d'avoir ou de ne pas avoir bon cœur, je suis chrétienne, je suis humaine aussi, bien entendu nous sommes là pour aider au cas par cas, pourquoi pas plutôt des familles chrétiennes, se serait bien, parce qu'en général elles sont noyées par les gens qui les transportent dans les bateaux, vous l'ignorez peut-être, elles sont noyées. Voilà ce que je voulais dire, maintenant si effectivement, Monsieur LLORCA, qui veut accueillir à ses risques et périls des familles, pourquoi pas ? mais le fait de dire que c'est une caricature, vous savez très bien que ce sont des flux migratoires, qui veulent partir d'ailleurs en Angleterre, qui sont ici et ce sont des réfugiés économiques. Ils gagnent 1 200 euros par mois alors qu'il y a des

gens dans la population, il y a 8 millions de pauvres, 6 millions de sans domiciles fixes, des gens à Poussan, notamment des handicapés qui ne trouvent pas de logements sociaux, alors je trouve quand même, c'est allé loin, voilà j'arrête là.

Pascal GIUGLEUR : je voudrais intervenir parce qu'effectivement je pense vraiment que là, vous êtes dans la caricature, Madame MOUGIN. Alors dans la caricature de votre Parti et ça c'est tout à fait votre droit, mais ce n'est pas la peine d'en parler ici. Une chose me choque beaucoup et je ne voterai jamais cette motion ou cette espèce de Charte, parce que dire une Charte sans migrant, c'est tout à fait lamentable. Quand on pense qu'à Poussan, enfin moi je ne suis pas Poussannais, je ne suis pas né à Poussan, donc je peux en parler. Moi tous les gens que je rencontre à Poussan n'ont pas des noms très Français. Il y a beaucoup de Pérez, de Lopez, il y a beaucoup de gens comme cela et ils sont venus en 1936 avec la guerre d'Espagne. Et là on avait beaucoup moins de moyens qu'aujourd'hui, la France était beaucoup moins riche qu'aujourd'hui, elle sortait de la crise des années 30 et pourtant tous ces gens-là, il y en a qui sont retournés en Espagne, il y en a qui sont restés ici et tous ces gens-là ne posent pas de problèmes. Parce que la ville de Poussan s'il n'y avait pas eu tous ces rapatriés, enfin pas ces rapatriés parce qu'il y a aussi eu des rapatriés en plus après dans les années 60. Il y a toujours eu des flux migratoires, moi je suis d'origine Italienne, on est venu dans les années 30 aussi et voyez je fais partie de ce conseil municipal. Donc je ne sais pas si je me suis bien intégré, jusqu'à présent je pense que oui. Donc ça déjà cette Charte, je ne la voterai pas. Ensuite je voudrais qu'on utilise de vrais termes, ce sont les termes de réfugiés, alors il y a sans doute des migrants dans les réfugiés, mais ce ne sont pas tous des migrants. Ce sont des réfugiés avant tout. Or les réfugiés on leur doit une solidarité, c'est tout. Les familles effectivement, les hommes seuls c'est une chose mais comme vous dites, ces hommes seuls, la plupart veulent aller en Angleterre. De toute façon ils ne resteront pas, ils iront en Angleterre de toute manière. Parce que vous ne forcerez pas les gens à rester quelque part. vous allez les transférer de Calais, je ne sais pas moi en Lozère ou n'importe où ailleurs, ils retourneront à Calais pour aller en Angleterre. Moi je pense que les familles par contre, les familles qui sont réfugiées, qui prennent des bombes sur la tête toute la journée comme nous en avons pris lorsque les Allemands ont envahi la France, je vous le rappelle aussi un petit peu, il y a eu des réfugiés. Et dans les régions comme la nôtre qui était en zone libre, il y a eu pleins de réfugiés qui sont arrivés. A Bordeaux, ils ont accueilli la moitié de la France qui fuyait l'avancée Allemande et pourtant ça n'a pas posé plus de problèmes que cela. Ça pose des problèmes sur le moment, bien entendu, mais il y a quand même une solidarité. Là je rejoins Monsieur le Maire, ce sont des êtres humains. On ne peut pas rester aujourd'hui insensible à ça. Alors après que les structures ne soient pas adaptées, les structures communales, ça je veux bien l'entendre et c'est vrai, elles ne sont pas adaptées, on a pas de quoi loger les gens dans des immeubles ou quoi que ce soit. Mais si à titre individuel des citoyens de Poussan veulent le faire, ils ont tout à fait le droit de le faire et la commune pourra les accompagner éventuellement là-dessus, il n'y a pas de soucis. Mais par contre, ce que je n'admets pas dans votre discours, qui pour moi est un discours uniquement politique et politique de votre parti, et vous pensez peut-être comme eux sinon vous n'y seriez pas et je le déplore, c'est qu'il ne faut pas faire peur aux gens, ce n'est pas une horde de 15 000 musulmans, avec le couteau entre les dents qui vont s'abattre sur la grande région. Ce n'est pas vrai, c'est complètement faux.

Liliane MOUGIN : Ecoutez, excusez-moi, je vous réponds et après j'arrête. Nous sommes tous d'origine étrangère, ce n'est pas la question, je suis espagnole et italienne, mais si vous voulez c'est un flux migratoire qui était résorbables, qui étaient limités, là c'est exponentiel. On a pas fini et d'ailleurs les gens qui viennent ne sont pour ainsi dire pas des réfugiés de Syrie, ni d'Irak, ce sont des gens qui viennent d'Arabie et d'Afrique, ce sont des réfugiés économiques, d'ailleurs pour passer il faut payer 60 000 euros et ils ont des iPad et des machins que je n'ai pas moi. Cela dit l'accueil humanitaire, oui, moi je suis pour, je suis chrétienne, donc je ne vais pas laisser les gens crever dans la rue, simplement après quand c'est très important, qui paie ? Vous comprenez ce n'est pas CAZENEUVE qui va payer, c'est nous tous qui allons payer. Si nous avons demain 30 ou 40 familles de migrants, qui va payer ? c'est tout ce que j'ai à dire.

Monsieur le Maire : nous allons clôturer si vous le souhaitez.

Stanislas THIRY : 12 000 migrants, dans sa globalité c'est 12 000 migrants et ce qui est prévu dans la région c'est 1 445. Non ce n'est pas 14 000, il y a un zéro en plus. Oui et je pense pas que les migrants paient 60 000 euros pour venir chez nous, cela me paraît une somme astronomique. et je ne pense pas que ce soit 60 000 euros non plus.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire est ce que je peux répondre à Yolande PUGLISI pour ces fameuses maisons que l'on pourrait à la limite mettre à disposition.

Monsieur le Maire : ces maisons on en parle plus, elles ne sont pas à la norme, elles ont été vendues, elles sont inhabitées depuis des mois et des mois, on va pas mettre les gens dans des trucs inhabitables.

Pierre CAZENOVE : je crois que la 2^{ème} maison qu'on a acheté, elle serait plutôt aux normes et on pourrait essayer éventuellement de trouver des aides pour les mettre aux normes. C'est un accueil provisoire qui pourrait être envisagé. Madame MOUGIN parlait d'hommes seuls, moi c'est drôle quand je regarde la télé et que je vois des gosses qui pataugent dans la boue, qui sont dans des conditions épouvantables, je suis désolé, je suis sidéré par les propos de Yolande PUGLISI, on dirait qu'on ne peut rien faire. On baisse les bras sans même essayer de faire quoique ce soit.

Monsieur le Maire : nous allons clôturer le débat, sachez quand même que sur ce dossier c'est Mr LLORCA et Mme PUGLISI qui s'en occupent. Si vous voulez on fera une réunion pour savoir quel est leur sentiment. Sur le principe on vous a laissé vous exprimer sans problèmes, même si j'étais un peu réticent parce que le problème qu'il y a est le suivant : il y a des sujets importants comme vous l'évoquez, mais essayez de vous approprier ces discours un peu, parce que c'est national et c'est un peu gênant pour tout le monde. Après qu'on soit d'accord ou pas, je vous autorise à parler, donc je n'ai pas de soucis là-dessus, cela fait partie de la démocratie. Ce n'est pas partout pareil, je peux vous le dire et vous pouvez me le dire vous aussi, parce qu'il y a beaucoup d'endroits où on ne vous aurait pas laissé vous exprimer, notamment comme ce soir. Nous allons clore le débat, nous pouvons faire une réunion avec les 2 responsables et puis nous prendrons la décision. Il faut arrêter d'extrapoler sur quelque chose et de faire des propositions qui sont inacceptables, d'un côté comme de l'autre, il y a des choses qu'on peut faire et des choses qu'on ne peut pas faire et à un moment on ne fera pas ce qu'on ne peut pas faire.

Merci de participation.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire une question diverse hors conseil municipal, c'est possible ?

Monsieur le Maire : Oui, mais avant, je clôture la séance